

École primaire de Nogent-le-Phaye  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Jeudi 18 juin 2020

**Personnes présentes :**

- Monsieur BEYSSAC : Maire de Nogent-le-Phaye.
- Monsieur AUCHÉ : responsable des affaires scolaires.
- Représentants des parents d'élèves : Madame HOOGE, Messieurs FUCHS et MERCIER.
- ATSEM : Madame MAGOARIEC.
- Enseignants : Mesdames DEPONT, MARTEAU, NAVEAU et SAVARIAU, Monsieur VIZERIE.

**Personnes excusées :**

- Madame GOREAU, remplaçante de Madame GABAUD : Inspectrice de l'Éducation nationale.
- Madame PEYROU : enseignante à temps partiel sur l'école.

**1-Fonctionnement de l'école depuis la réouverture :**

-L'école a réouvert, avec l'ensemble de l'équipe enseignante, le jeudi 14 mai, avec la classe de PS-MS fermée par manque de personnel communal. La mise en place du protocole a apporté de nombreuses modifications dans le fonctionnement de l'école : accueil des élèves par groupe avec alternance sur 2 semaines, distanciation entre les élèves, échange d'objets interdit, récréations décalées pour chaque classe, modification des entrées et des sorties, lavage des mains régulier, port de masque par l'équipe enseignante, entrée des adultes extérieurs à l'école interdite, protocole de nettoyage des locaux modifié.

Les élèves ont bien intégré ces nouveaux gestes, mais les enseignants doivent rester vigilants sur le respect des règles notamment lors des récréations.

-La continuité pédagogique est assurée par l'équipe enseignante pour les élèves restant à la maison une semaine sur deux et pour les élèves qui ne sont pas encore revenus à l'école. Nous avons, dans l'ensemble, un bon suivi du travail demandé en distanciel. Aujourd'hui, l'école accueille une cinquantaine d'élèves par jour. Les  $\frac{3}{4}$  des élèves sont maintenant scolarisés. De plus en plus d'élèves reviennent à l'école et nous arrivons, dans les classes, à notre limite des possibilités d'accueil.

-Les bulletins du 2<sup>e</sup> semestre seront complétés suivant les compétences travaillées avec les élèves en distanciel. Cependant, ces compétences ne seront pas évaluées. Les parents auront accès aux bulletins par l'application Livréval à l'aide des codes donnés en début d'année.

-Comme à l'accoutumée, pour le départ des CM2 vers la sixième, en présence du Maire, un ouvrage illustré des Fables de La Fontaine, fourni par l'Éducation nationale, sera donné aux futurs collégiens ainsi qu'un chèque « Fédébon » de 20 € offerts par la municipalité.

-Pour les élèves qui ne sont pas revenus à l'école, les parents devront prévoir le retour des manuels en le donnant, à l'enseignante, au portail de l'école. Exceptionnellement, à la demande des parents, les manuels pourront être conservés lors des vacances scolaires puis restitués pour la rentrée, sauf pour le CM2.

-Le nouveau protocole simplifié va permettre une ouverture de toutes les classes de l'école à partir du lundi 22 juin. Les élèves seront tous accueillis de façon continue. La distanciation passe de 4m<sup>2</sup> à 1m entre élèves et elle est supprimée pour les élèves de maternelle. Le mélange des classes doit être évité, le lavage des mains régulier est poursuivi.

Le nouveau protocole sera appliqué au périscolaire. Une réunion, avec le personnel, est prévue le vendredi 19 juin.

Pour la restauration scolaire, le passage à deux services sera mis en place avec 4 élèves par table et avec un regroupement des élèves par classes. Après la cantine, dans la cour, chaque classe jouera dans sa zone attribuée afin d'éviter les brassages d'élèves. En complément, des barrières seront installées dans la cour maternelle.

La municipalité réfléchit sur l'organisation (personnels-actions) pour la rentrée de septembre.

**2-Vacances apprenantes :**

Dans ce cadre, un stage de réussite sera proposé à un groupe d'élèves de CM1-CM2 du lundi 24 août au vendredi 28 août 2020. Ce stage sera encadré par M<sup>me</sup> NAVEAU, à l'école de Nogent-le-Phaye, à raison de 3 heures par jour durant 5 jours. Les parents, des élèves concernés, ont été contactés par leurs enseignants. Un groupe de 5 élèves est constitué.

**3-Modalités d'organisation de la rentrée 2020 :**

Nous n'avons pas, pour l'instant, de directives concernant l'organisation de la rentrée 2020, notamment concernant le protocole sanitaire. L'école informera les parents, par courriel, lorsque les modalités de rentrée seront connues.

Néanmoins, voici les points à connaître pour cette rentrée.

En ce qui concerne l'équipe enseignante, plusieurs collègues vont quitter l'école début juillet.

M<sup>me</sup> DEPONT partira à la retraite après 34 années passées à l'école de Nogent-le-Phaye. Nous lui souhaitons une excellente retraite.

M<sup>me</sup> MARTEAU partira vers d'autres fonctions après 7 années passées à l'école. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Deux nouveaux collègues seront nommé(e)s à la rentrée de septembre.

Les effectifs attendus à la rentrée sont les suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
12	14	17	17	8	14	17	14	<b>113</b>

Nous observons une baisse de 3 élèves par rapport aux effectifs actuels. La répartition des élèves dans les classes sera communiquée, par affichage, fin août. Le nombre d'élèves par classe se situera entre 18 et 24 élèves, avec des cours à double niveau.

-Le niveau des élèves sera évalué, à la rentrée, afin de remédier aux éventuels retards ou lacunes des élèves.

-L'étude dirigée sera poursuivie l'année prochaine pour les élèves de CM1 et de CM2. M<sup>me</sup> NAVEAU l'encadrera les lundis, mardis et jeudis. Les documents d'inscription (cantine, garderie et étude) seront donnés aux familles en fin d'année.

#### **Coopérative scolaire :**

Avant le confinement, les élèves des classes maternelles ont réalisé, le vendredi 6 mars, avec l'association Sykadap, deux hôtels à insectes installés à l'entrée de l'école maternelle.

Le vendredi 14 février, la classe des CE2-CM1 a été sensibilisée au climat par cette même association.

Depuis la fermeture de l'école, 16 projets, concernant l'ensemble des classes, ne se sont pas réalisés. La réservation pour la sortie à Paris sera remboursée ainsi que le transport avec les cars Simplon, sous forme d'avoir.

Le montant de la cotisation à la coopérative scolaire demandé aux parents pour la rentrée de septembre pourrait être réduit par rapport aux années précédentes en raison de l'annulation des activités programmées. Les parents d'élèves et la municipalité proposent de garder le même montant pour mener plus de projets en 2020/2021.

Le détail des dépenses et des recettes de la coopérative scolaire, pour cette année, est présenté au conseil d'école. Il reste aujourd'hui 3638,27€ sur le compte.

#### **Travaux de la municipalité :**

Les arbres de la cour maternelle ont subi un élagage cet hiver en février.

Les demandes de travaux, par l'équipe enseignante, pour la rentrée de septembre sont présentées au conseil d'école.

Un projet d'équipement informatique, subventionné par l'état, dans le cadre du Label Ecoles numériques 2020 sera établi début septembre par l'école et la Mairie. Celui-ci permettra d'équiper la classe des PS-MS d'un tableau numérique de type VPI.

Un complément et un montage de la structure maternelle, installée dans la salle de motricité, sont budgétisés.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces travaux et ces investissements.

#### **Questions des parents :**

1- Plusieurs parents des classes de CE2 - CM1 et PS - MS sont inquiets en raison de l'attitude de certains élèves qui instaillent un climat d'insécurité dans la classe. **Comment pouvons-nous rassurer les parents ?**

En CE2-CM1, c'est un élève qui vient du Centre de l'enfance (placé pour un temps inconnu). Pas de souci en classe. Dans la cour, il joue. Le problème se pose au moment des entrées et des sorties. Les élèves le craignent. Problème déjà vécu par cette cohorte il y a deux ans avec un autre élève. Il y a eu également un problème à la cantine. L'élève a été puni et déplacé à une table de petits.

En PS-MS, c'est un élève qui a du mal à suivre les contraintes de l'école. Des équipes éducatives ont été faites et une demande d'AVS a été déposée ; une prise en charge extérieure serait utile. Il est scolarisé à temps partiel. Problème avec deux autres enfants également.

2- Il a été constaté que certains agents ne portaient pas de masque durant le service de cantine ou à la garderie, et que les élèves de classes différentes partageaient parfois la même table pour déjeuner.

**Est-il possible de faire respecter le port du masque et le non-brassage des élèves à table ou en périscolaire ?**

Cela montrerait une meilleure cohérence avec ce qui est mis en place par les enseignants.

Lecture du protocole par M. AUCHE avec l'équipe communale lors de la réunion du vendredi 19 juin.

3- Le règlement intérieur de la cantine stipulait jusqu'à présent que le délai d'inscription et d'annulation d'un repas était de quinze jours. Depuis le début du déconfinement, l'ancienne municipalité l'a réduit à une semaine.

**Est-il possible de maintenir ce délai à une semaine ?**

C'est la cuisine centrale qui décide. La demande sera relayée par la municipalité.

4- Le service unique de cantine mis en place à la rentrée de septembre 2019 a engendré un accroissement du niveau sonore dans la cantine rendant les repas pénibles pour les enfants comme pour le personnel communal.

**Qu'est-il prévu en termes d'organisation de service pour la rentrée de septembre ? Un ou deux service(s) ?**

Deux services seront mis en place à la rentrée. Un projet de construction d'un nouveau pôle de restauration est à l'étude.

5- Depuis des mois, le portail automatique permettant l'accès au parking des enseignants et du personnel communal est en panne.

**Est-il possible de résoudre ce problème afin de limiter les difficultés de stationnement aux heures d'entrée et de sortie d'école ?** La réparation ou le changement du portail sera réalisé pour la rentrée de septembre.

6- **Est-ce que l'aide aux devoirs existera à la rentrée de septembre ? Et si oui, pour quels élèves ?** Une étude est prévue pour les CM1-CM2 par M<sup>me</sup> NAVEAU.

7- Lors du conseil d'école du 1er trimestre, il avait été demandé la mise à disposition d'un espace pour que les enfants du périscolaire puissent faire leurs devoirs, idéalement dans une salle au calme. Nous portons à votre connaissance qu'il n'en a rien été. **Sa mise en place pourrait-elle être effective dès la rentrée de septembre ?**

Un espace dans la cantine (2 tables mises à disposition) est demandé.

8- **Quelle réflexion peut être menée sur le contenu des activités proposées à la garderie afin d'initier plus d'interactions entre le personnel et les enfants ?**

Une réflexion est prévue par la municipalité avec des activités simples proposées par les personnes de la garderie.

9- Des parents ont eu des difficultés à contacter par téléphone le personnel de garderie le soir. **Est-il possible de mettre un téléphone à sa disposition jusqu'à l'heure de fermeture de la garderie ?** Le téléphone est accessible dans le bureau du directeur matin et soir.

10- Suite à la sanction administrative posée par le Centre de gestion envers un des personnels de mairie ayant eu plusieurs comportements inadaptés avec les enfants, l'ancienne municipalité s'était engagée en septembre 2019 à ce que cette personne ne soit plus en contact avec eux.

Durant l'année scolaire, à partir de janvier 2020, cette personne a de nouveau été en contact avec les enfants pendant les temps de cantine et de garderie pour pallier à des absences de collègues plutôt que d'embaucher ponctuellement un personnel extérieur.

**Comptez-vous respecter la demande du Défenseur des droits (consulté en 2019 par les RPE) envers la commune sur la réattribution des tâches pour cette employée ? Quelle réflexion peut être menée sur la répartition des tâches du personnel pour rassurer les parents ?**

Cette personne aura une action à la cantine et au ménage sans contact avec les élèves.

11- **Pour la rentrée de septembre, quels moyens seront mis en œuvre pour déceler les éventuels retards pris par les élèves en conséquence du confinement et des conditions de reprise ?**

Une vérification des acquis est faite habituellement en début d'année. Elle concernera cette année tous les élèves.

Des remédiations seront alors mises en place en fonction des besoins.

12- **Dès que les directives ministérielles sur les conditions de reprise à la rentrée de septembre seront connues, pourrez-vous en informer rapidement les parents pour qu'ils puissent s'organiser ?**

Dès que les directives seront connues, elles seront communiquées aux parents sur le site internet de l'école et par courriel.

Fin du conseil d'école à 20h00.

La secrétaire de séance :  
M<sup>me</sup> DEPONT

Le directeur de l'école :  
M. VIZERIE